

CONSEIL SYNDICAL du 19 Mars 2021

Résumé des délibérations

- I. ORGANISATION DE NOUVELLES ELECTIONS SUITE A LA VACANCE DU POSTE DE 4^{ème} VICE-PRESIDENT
- II. RESTITUTION DU SCHEMA DIRECTEUR POUR L'IMPLANTATION DE STATIONS GNV ET BIO GNV EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE
- III. PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES SUITE A L'ARRETE N°36.2020.12.24.24.002 FIXANT LA LISTE DES COMMUNES ELIGIBLES AUX AIDES DE L'ELECTRIFICATION RURALE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021
- IV. PARTICIPATION D ENERCENTRE VAL DE LOIRE A LA CREATION DE LA SOCIETE DE PROJETS VAL DE LOIRE SOLAIRE
- V. INSCRIPTION DES OPERATIONS DE COMPTE DE TIERS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE MAITRISE D'OUVRAGE
- VI. PARTENARIAT ADEFIBOIS
- VII. PARTENARIAT ASSOCIATION METHANISATION BERRY ENERGIES
- VIII. PARTENARIAT INTIATIVE INDRE
- IX. PARTENARIAT INTIATIVE BRENNE
- X. RENOUELEMENT ADHESION AGENCE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
- XI. PARTENARIAT CHAMBRE DES METIERS
- XII. ATTRIBUTION DU POSTE D'ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
- XIII. PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 (Annexe 3)

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, le 19 mars 2021 à la salle Scén'art à Niherne, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS.

Monsieur le Président ouvre la séance,

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 16 décembre 2020 est adopté,

Monsieur le Président, informe les membres du Conseil Syndical que dans le cadre de la délégation du conseil syndical attribuée au Bureau du 8 septembre 2020, il a été décidé :

- De retenir les thèmes du contrôle de concession suivants :

Le tableau de bord, les fiches par commune, analyse de la pertinence du choix des départs HTA traités en Prolongation de Durée de Vie (PDV), l'analyse de la qualité de fourniture, l'analyse globale des investissements, les audits de chantiers de renouvellement et la liquidation des financements notamment des suivis des Provisions pour renouvellement, la méthodologie de valorisation par Enedis des ouvrages construits par les Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité (AODE), et contrôle de la fiabilité et exhaustivité du Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) Enedis /Edf

- D'approuver la convention financière du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

I. ORGANISATION DE NOUVELLES ELECTIONS SUITE A LA VACANCE DU POSTE DE 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Le conseil syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre est composé de 50 délégués, conformément à l'article 11 alinéa 2 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre.

Le Président informe les délégués que suite au décès du 4^{ème} vice-président du SDEI, il convient de procéder à de nouvelles élections.

Vu l'article L 5211-2 du CGCT, il a été décidé de procéder au renouvellement du poste de vice-président

Les membres du Conseil Syndical approuvent que le nouveau Vice-Président occupe la 4^{ème} Vice-Présidence

Aucune candidature n'a été transmise par courrier au SDEI avant le 19 mars 2021.

M Gil AVEROUS est déclaré candidat le jour de l'assemblée générale du 19 mars

Le Bureau du SDEI est composé de : 10 Vice-Présidents et 4 Membres du Bureau.

Le Président Jean-Louis CAMUS assure la Présidence du bureau de vote

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président demande si un délégué veut bien assurer les fonctions de secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT).

Monsieur Gilles BRANCHOUX est donc désigné comme secrétaire de séance et prend place à la tribune.

MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE

Le Président demande des délégués volontaires pour la tenue du bureau de vote qui seront organisés comme suit (*article R 42 du Code électoral*) :

- Président, Jean-Louis CAMUS

- Deux assesseurs, Monsieur Tony IMBERT et Monsieur Stéphane ZECCHI

- Un secrétaire, Monsieur Gilles BRANCHOUX

Le bureau de vote est installé.

ELECTION DU 4^{ème} VICE -PRESIDENT

Par renvoi aux dispositions relatives aux maires et aux adjoints (article L5211-2) l'élection des membres du Bureau intervient au scrutin uninominal à bulletin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

APPEL A CANDIDATURES AU POSTE DE 4^{ème} VICE-PRESIDENT DU SDEI

Le Président fait part de la candidature de M Gil AVEROUS à la 4^{ème} vice-présidence du SDEI. Il demande s'il y a d'autres candidatures à ces fonctions.

Déclaration des résultats

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés comme suit :

Votes exprimés : Pour : 36/ Contre : 0 / Abstention : 0/ Blanc : 2

Pour la quatrième Vice-Présidence, le candidat élu est Monsieur Gil AVEROUS

II. RESTITUTION DU SCHEMA DIRECTEUR POUR L'IMPLANTATION DE STATIONS GNV ET BIO GNV EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE (Annexe 1)

Les membres du conseil syndical approuvent le recours à un bureau d'étude spécialisé pour mener une étude stratégique pour l'implantation de stations GNV et bio GNV.

III. PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES SUITE A L'ARRETE N°36.2020.12.24.24.002 FIXANT LA LISTE DES COMMUNES ELIGIBLES AUX AIDES DE L'ELECTRIFICATION RURALE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021 (Annexe 2)

Vu le décret N° 2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale,
Vu l'arrêté N°36.2020.12.24.24.002,

Considérant que les communes de Lacs, le Pêchereau, le Magny, Montgivray et Saint Marcel ne sont pas éligibles aux aides à l'électrification rurale, détenant une population inférieure à 2000 habitants mais appartenant à une unité urbaine de plus de 5000 habitants.

Considérant que le SDEI reste maître d'Ouvrage pour les opérations de dissimulation des dites communes, Monsieur le Président propose que Le SDEI porte le taux de participation à hauteur de 64 %, soit au même niveau que pour les communes rurales

Considérant que les communes de Levroux et de Saint Maur partie Villers les Ormes, sont éligibles aux aides à l'électrification rurales, détenant une population supérieure à 2000 habitants, percevant directement la TCCFE, Monsieur le Président propose la prise en charge financière par les dites communes du solde des opérations relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDEI.

Les membres du conseil syndical approuvent la participation du SDEI à hauteur de 64% sur les opérations de dissimulations pour les communes de Lacs, le Pêchereau, le Magny, Montgivray et Saint Marcel.

Le conseil syndical approuve la prise en charge financière, déduction faite des aides à l'électrification rurales allouées par le CAS FACE, par les communes de Levroux et de Saint Maur partie Villers les Ormes.

IV. PARTICIPATION D'ENERCENTRE VAL DE LOIRE A LA CREATION DE LA SOCIETE DE PROJETS VAL DE LOIRE SOLAIRE

Les membres du conseil syndical approuvent la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 40% du capital de la société VAL DE LOIRE SOLAIRE, représentant une prise de participation de 2 000 € et donne pouvoir au Président de la SEM pour signer tout document afférent à la création et à la prise de participation dans la société VAL DE LOIRE SOLAIRE.

V. INSCRIPTION DES OPERATIONS DE COMPTE DE TIERS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE MAITRISE D'OUVRAGE

Les membres du conseil syndical autorisent M. le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

VI. PARTENARIAT ADEFIBOIS

Les membres du conseil syndical approuvent le renouvellement du partenariat SDEI/ ADEFIBOIS BERRY CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'INDRE et fixe la participation annuelle du SDEI à 2 000 € pour l'année 2021.

VII. PARTENARIAT ASSOCIATION METHANISATION BERRY ENERGIES

Les membres du conseil syndical approuvent le renouvellement du partenariat SDEI/ ASSOCIATION METHANISATION BERRY ENERGIES et fixe la participation annuelle du SDEI à 2000 € pour l'année 2021.

VIII. PARTENARIAT INTIATIVE INDRE

Les membres du conseil syndical approuvent le renouvellement du partenariat SDEI/ INITIATIVE INDRE et fixe la participation annuelle du SDEI à 500 € pour l'année 2021.

IX. PARTENARIAT INTIATIVE BRENNE

Les membres du conseil syndical approuvent le renouvellement du partenariat SDEI/INITIATIVE BRENNE et fixe la participation annuelle du SDEI à 1 800 € pour l'année 2021.

X. RENOUVELLEMENT ADHESION AGENCE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Les membres du conseil syndical approuvent le renouvellement de l'adhésion à l'agence de l'attractivité du territoire pour l'année 2021.

XI. PARTENARIAT CHAMBRE DES METIERS

Les membres du conseil syndical approuvent le renouvellement de la convention.

XII. ATTRIBUTION DU POSTE D'ASSISTANTE ADMINISTRATIVE

Les membres du conseil syndical approuvent le recrutement au poste d'assistante administrative et agent d'accueil un personnel non statutaire dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif, et arrête la durée de travail hebdomadaire à 35 heures, l'agent recruté au titre de cet emploi pourra être amené à effectuer des heures complémentaires dans la limite réglementaire en fonction des nécessités du

service, fixe la rémunération afférente à cet emploi dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

XIII. PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L2312-3 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget primitif doit être précédé, dans les établissements publics de coopération intercommunale d'un rapport budgétaire présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Présentation des orientations budgétaires pour l'année 2021 du SDEI, relatives à l'évaluation des dépenses et des recettes d'exploitation et d'investissement du budget principal, du budget annexe maîtrise d'ouvrage et du budget annexe IRVE.

Les membres du conseil syndical actent de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021.